

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Réunion ordinaire du 3 MARS 2026**

Nombre de Conseillers : 12
 Présents : 11
 Quorum atteint (7)
 Pouvoir : 0
 Votants : 11

**Annule et remplace la délibération n°2026-007
 visée par la Préfecture le 4 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 25 février 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Fabrice ADAMO, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN, Christian PRUNIER, Sophie RIVALLEAU

Excusé : Adrien MILLET

Alexandre NIKSARLIAN a été nommé secrétaire de séance.

=====

FINANCES

**Approbation des Budgets Primitifs 2026
 du Budget Principal et des Budgets Annexes (Lotissements et Panneaux Photovoltaïques)**

M. Le Maire soumet les propositions budgétaires des différents budgets de la Commune pour l'exercice 2026, qui sont équilibrés en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Budget Principal			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	1 773 733,00€	Recettes	734 758,00€
Recettes	1 773 733,00€	Dépenses	734 758,00€

Budget Lotissement			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	152 000€	Recettes	245 426,00€
Recettes	152 000€	Dépenses	245 426,00€

Budget Panneaux Photovoltaïques			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	6 264,80€	Recettes	5 530,26€
Recettes	6 264,80€	Dépenses	5 530,26€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **ADOpte** à la majorité des voix des membres présents et représentés les différents budgets primitifs pour l'exercice 2026, présentés ci-dessus

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 4 mars 2026
 Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
 Alexandre NIKSARLIAN

Le M
 Jean-Claude

**Le Maire,
 Jean-Claude LAURANTIN**

AR-Préfecture

079-217900166-20260311-1-DE

Acte certifié exécutoire. En cas de contestation, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tril 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telereccurs.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'

Réception par le Préfet : 11-03-2026

Publication le : 11-03-2026

